



En Ukraine, on tente de spolier un prêtre de son logement, devenu lieu de prière depuis l'usurpation de son église

Au village de Sadov, en Volhynie, des représentants de « l'église orthodoxe d'Ukraine », qui avaient spolié la paroisse Notre-Dame-de-Kazan de son église en février 2019, continuent de terroriser le recteur de la paroisse et les membres de la communauté, restés fidèles à l'Église orthodoxe ukrainienne.

Le prêtre et sa famille reçoivent sans cesse des menaces, les vitres de leur maison ont été brisées, le fils mineur du père Vladimir a été agressé. Le 4 septembre dernier, de jeunes extrémistes se sont introduits au domicile du prêtre. Ils lui ont montré des grenades, promettant d'en faire usage contre l'ecclésiastique et sa famille s'ils ne voulaient pas quitter « volontairement » le presbytère, que la famille habite légalement. Selon les extrémistes eux-mêmes, ce sont les partisans de « l'EOd'U » qui leur ont demandé d'expulser le prêtre de sa maison.

Fin mai 2020, des fonctionnaires de l'arrondissement de Starostino, accompagnés d'autres fonctionnaires abusant de leur autorité et outrepassant leurs pouvoirs, se sont attribués le droit de propriété à la maison paroissiale dans laquelle réside et où est officiellement domicilié l'archiprêtre Vladimir et sa famille. La fiche technique de la maison a été délivrée, et un notaire libéral de l'arrondissement notarial municipal de Loutsk, Natalia Kourta, a enregistré le droit de propriété sur le bâtiment, sans aucun document légal et en violation de la législation en vigueur.

Le 20 mai, le prêtre s'est adressé aux services de police, demandant d'engager des poursuites judiciaires, mais, à cause de la passivité du fonctionnaire chargé de l'enquête, qui n'a pas inscrit la déclaration d'infraction pénale au Registre central des enquêtes préliminaires, le prêtre a dû s'adresser au tribunal.

Le 28 mai, le tribunal municipal de Loutsk, région de Volhynie, a contraint les forces de l'ordre à inscrire au Registre les données concernant l'enregistrement illégal des droits de propriétés de la maison paroissiale de Sadov, où réside le prêtre et ses enfants mineurs.